



## Retenu sur la prime d'activité

Par **Shin**, le **07/06/2021** à **20:16**

Bonjour,

J'ai bien lu votre article, mais une question demeure et je n'arrive pas à avoir de réponse clair par la CAF de la Moselle.

Ils ont retenu plus de la moitié de ma prime d'activité soit disant parce qu'ils m'auraient trop versé d'APL depuis le début de l'année 2021 et j'ai une dette de plus de 376€ a rembourser selon leur calcul. Hors, je n'ai fait que déclaré mes ressources trimestriel habituel et ma situation n'a absolument pas changé. Comment ont-ils fait leur calcul? Et ai-je un recours pour justifier que mes moyens de subsistance sont faibles?

Par **Marck.ESP**, le **07/06/2021** à **21:53**

Bonsoir

Normalement, il n'y a pas de "doit disant" car chacun connaît son dossier reçoit des courriers ou mails et fait ses mises à jour déclaratives.

Il est en conséquence difficile pour nous de répondre à la question *""Comment ont-ils fait leur calcul?""*.

En revanche, il est important de contester pour suspendre les retenues

Ensuite, vous pouvez solliciter l'application du barème officiel de retenues.

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>

Vous pouvez aussi faire appel à une association de consommateurs ou de défense des usagers de la C A F, comme ADAC ou ADUCAF.